

VIII.- Penser l'enfant dans la société



Plaidoyer pour un autre regard sur la petite enfance

Depuis 1986, l'A.NA.PSY.p.e¹ défend la nécessité d'une écoute et d'un regard bien spécifique pour les bébés. Elle insiste sur la prise en compte de chaque enfant dans ses particularités et ses liens avec son entourage : ses deux parents (et pas seulement sa mère), les professionnels qui s'en occupent, les institutions qui lui sont dédiées, et la société dans laquelle il évolue².

Nous dénonçons le défaut de prise en compte des particularités psychiques de l'enfant de moins de trois ans dans les orientations théoriques, pratiques et politiques actuelles.

Sous couvert d'une juste préoccupation d'intervenir au plus tôt pour favoriser l'équilibre psychologique des enfants, reviennent en force et se développent aujourd'hui des méthodes de prévention qui confinent à la traque des bébés, dont notre association avait anticipé les risques de dérive³.

Non seulement, on attend précocement des enfants, des aptitudes qui nécessitent justement un temps, celui de l'enfance, pour se développer, mais encore on traque même chez les plus petits, les écarts par rapport à des normes calibrées. Écarts interprétés comme des retards, pire, des déviances, des troubles mentaux.

La logique de masse aidant, grilles et questionnaires d'évaluation et de dépistage se répandent et contaminent le regard porté sur les tout-petits.

Les étiquettes de « troubles de comportement » ou de « dysfonctionnements » sont collées de plus en plus tôt, avec les dangers de leurs effets pathogènes sur la dynamique du grandir des enfants.

Aujourd'hui, se retournent contre les petits enfants les découvertes faites depuis quarante ans sur l'intelligence des bébés, qui ont permis les progrès que l'on connaît sur la façon de s'en occuper. Les connaissances sur la précocité relationnelle, et l'importance de la parole sont récupérées aujourd'hui à des fins de développement de compétences cognitives et comportementales, avec une demande d'adaptation de plus en plus prématurée⁴.

S'invente artificiellement une nouvelle classe d'âge, les « deux-trois ans », coincés entre le grand bébé et le petit écolier. On fait là, semblant de ne pas savoir le rôle majeur de cette période de consolidation motrice, langagière, relationnelle, et de formation de la personnalité. Pourquoi méconnaître un avènement qui nécessite continuité, sécurité affective, soins particularisés, prise en charge personnalisée dans un environnement adapté à la dépendance et à la fragilité des tout-petits⁵ ?

La préoccupation sécuritaire et sociétale se répercute dangereusement sur les premiers âges de la vie. Les enfants de moins de trois ans doivent être maintenus à l'abri des injonctions de rapidité, d'efficacité, de rentabilité et de conformité.

Il ne saurait être question de confondre environnement riche et stimulant, favorisant les capacités d'éveil relationnel, corporel, culturel et intellectuel, avec la fabrication de petits produits, inhibés, performants et normés.

¹ Site : <http://anapsype.free.fr>

² « À l'écoute des bébés et de ceux qui les entourent », sous la direction de Sylviane Giampino, *1001 bb*, n° 81, Érès, 2009.

³ « Des bébés, tous des traqués ? », 11ème journée d'étude ANAPSYpe, 1990.

⁴ « Des psychologues auprès des tout petits, pour quoi faire ? », sous la direction de Danièle Delouvin, *1001 bb*, n° 77, Érès, 2006.

⁵ Communiqué de presse « Modes d'accueil ou modes de garde ? » : http://anapsype.free.fr/bulletin/communiqu%C3%A9_TABAROT_-_03mars2009.pdf

NOUS DEMANDONS :

- Que les parents, les professionnels et les institutions puissent exercer leur devoir de protection, de soins et d'éducation à l'égard des jeunes enfants, face aux assauts des idéologies scientistes, des angoisses sécuritaires, des injonctions de consommation et de performance, et dans les médias.
- Que la psychologie et la psychanalyse du jeune enfant soient intégrées dans les programmes d'étude et de recherche sur la petite enfance.
- Que les pouvoirs publics accordent toute leur importance aux particularités du fonctionnement psychique du tout-petit : ce que l'on fait vivre à un tout-petit n'a pas les mêmes effets que sur un plus grand.
- Que l'approche clinique soit présente dans le « plan santé mentale » en direction de l'enfance.



Protéger le droit des enfants

Dans le champ de l'enfance, l'ADA souhaite témoigner de sa vigilance soutenue à l'égard des non-politiques actuelles et dénoncer la dénaturation des métiers de l'accueil, de l'éducation, du soin, de la justice, de la culture. La dignité des professionnels de l'enfance, originellement engagés dans la sensibilité de l'autre, est aujourd'hui bousculée par un certain nombre de menaces que l'ADA souhaite dénoncer dans cette doléance.

DANS LE CHAMP SOCIAL, LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'abrogation du « Défenseur des enfants » rend compte de la menace pesant sur les droits de l'homme et du citoyen.

Les projets de loi sur la rétention des enfants de moins de 13 ans, la détention de familles étrangères avec enfants – notamment en bas âge – dans les centres de rétention administrative (CRA) en vue de leur éloignement du territoire, l'expulsion d'enfants mineurs avec ou sans leurs parents... toute cette actualité conforte l'ADA à demander, avec d'autres, que soit pleinement respectée la Convention internationale des droits de l'enfant et les autres principes des droits de l'homme auxquels ne peuvent déroger les décisions de justice prises à l'encontre des enfants et des familles.

Pierre Joxe évoquait lors d'une interview sur France Inter début février 2010, suite à la parution de son livre, le rapport de la Commission Varinard, volumineux écrit demandé par Mme Dati à une belle brochette de spécialistes de l'enfance en vue « d'adapter » nos Lois aux réalités d'aujourd'hui. Pierre Joxe rappelait que le mot « enfant » y avait été délibérément remplacé par le mot « mineur ». La disparition du terme « enfant », assidûment invoqué dans l'ordonnance de février 1945, qui fondait la spécificité des réponses pénales et civiles à l'égard des mineurs et organisait des dispositifs singuliers pour y remédier, et son remplacement par le terme « mineur » témoignent bien que l'on ne parie plus sur le développement potentiel d'un être en évolution, qui convoque nombre de représentations positives telles protection, fragilité, besoins, devenir...mais qu'au contraire, on l'assigne à une place marquée par l'âge et soumise à une « police » des comportements de plus en plus intrusive.

Dans les domaines de la protection de l'enfance en danger et du traitement social de la justice pénale des mineurs, si l'on continue de raisonner selon ce type d'orientation des politiques publiques, la place des professionnels est centrale et décisive. En l'espèce, quels que soient leurs modes d'insertion salariale, privé associatif ou public, ces professionnels se caractérisent par des actes quotidiens de type clinique, autrement dit par une approche utilement individualisée, parfois au sein d'un établissement parfois en milieu ordinaire. Ce type de pratique, ils sont pratiquement les seuls à pouvoir le mettre en œuvre dans une bonne distance à leurs usagers et avec un souci d'approfondissement des connaissances autant que d'accompagnement utile des personnes. Cependant, la possibilité même de telles pratiques éducatives et sociales personnalisées est inséparable de l'existence non pas seulement de dispositifs financés ou de d'organisations *ad hoc* mais plus fondamentalement de la présence d'institutions pérennes dédiées à l'enfance et à l'adolescence en difficulté psychique autant que d'insertion sociale et professionnelle. Des institutions portées par une politique publique nationale, éventuellement mise en œuvre au plan local, qui symbolise et arme l'attention très spécifique que toute collectivité doit à ses enfants, dans toutes les phases de leur développement et quelles que soient les difficultés rencontrées.

À cet égard, il faut rappeler que la délinquance n'est qu'un accident qui ne doit pas mettre en péril l'engagement éducatif et les formes de socialisation les plus adaptées. Bien au contraire. C'est du reste l'option de l'ordonnance de 1945 si malmenée aujourd'hui, comme si l'on voulait définitivement tourner la page du primat éducatif pour revenir à la sanction des actes, selon leur gravité.

Mais plus encore, ces institutions et ces pratiques socio-éducatives de type clinique restent inséparables des droits objectifs dont ont été progressivement bénéficiaires les enfants et les adolescents. Ce n'est donc pas non plus de la simple sollicitude, ou une compassion pour les malheurs de l'enfance. Ces enfants là ont comme nous des droits, des droits opposables à la collectivité, grâce auxquels des avancées considérables ont été possibles. On pense notamment à la norme de l'intérêt de l'enfant depuis la fin du XIX^e siècle, aux droits fondamentaux à l'instruction et à la protection à la même époque et à l'ensemble des droits personnels spécifiques, mondialement reconnus depuis la CIDE (1989), cette convention internationale des droits de l'enfant, que la plupart des états démocratiques, sauf les USA, ont validés et intégrés dans leur propre législation. Pour autant, si la France l'a formellement fait, le résultat n'est pas au rendez-vous, et, à juste titre, ce retard ou cette rechute française lui ont souvent été reprochés.

Les professionnels de terrain, qui rencontrent tous les jours des enfants, des adolescents dans leur vie quotidienne, avec un engagement admirable et un sens aigu des leurs responsabilités devant les enfants, leurs familles et la société toute entière, ne sont pas seuls. Ils appartiennent le plus souvent à des communautés de travail, forcément interdisciplinaires, qu'il importe de renforcer au lieu de les détruire. Ils ne veulent pas non plus être contraints de raisonner jour après jour et chaque jour davantage en termes de résultats tangibles, chiffrés, en échange de financements devenus aléatoires, source de précarité des situations et d'incertitude pour l'avenir. Ce qui est évidemment d'un effet éducatif désastreux. Ils veulent, au contraire, que leurs professionnalités et leur dignité collective soient respectées dans leurs spécificités au service de l'enfance. Pour tous, il faut que la confiance revienne dans le paysage éducatif français, au lieu du climat de défiance et de suspicion qui s'installe dont on sait qu'il étouffe l'intelligence collective et qu'il ne sert en aucune façon l'enfance. Surtout redevenons généreux.

DANS LE CHAMP DE LA CULTURE

Dans le contexte de mutations accélérées que nous connaissons, les enfants et les adolescents sont à la fois les cibles privilégiées des marchands du Temple et autres « vendeurs de temps de cerveaux disponibles » et les plus délaissés par l'action et les politiques culturelles. Comment féconder cette rencontre décisive avec la culture, dès les aubes naissantes ? Comment inscrire l'enfant dans sa culture, la reconnaître, la respecter, la valoriser, lui permettre de s'y confronter, de la questionner, de la partager ou de la transformer ? Comment l'accompagner dans ce devenir humain qui est un fait inaliénable de culture : « on ne naît pas humain, on le devient » assure Edward Bond, homme de théâtre ? Comment rappeler l'importance des loisirs, des activités culturelles, des rencontres avec les livres, les arts vivants, la peinture, l'esthétique, la gastronomie, l'ennui même, ces temps de l'oisif et de la paresse, comme autant de temps de respiration, de ponctuation ouvrant à l'autre, au monde, à soi-même ? Comment s'assurer de ces temps, quand nous ne cessons de déployer à l'égard des enfants des stratégies d'apprentissage, ludo-éducatives dira-t-on, de plus en plus techniques et subtiles, visant plus à formater un segment de la production industrielle qu'à construire un humain, un citoyen, avec une pensée critique et des émotions partageables ?

L'ADA ne cessera de militer pour un accès à la culture pour tous, partout, toujours et pour que les « biens culturels » mis à disposition des enfants ouvrent leurs désirs, leurs appétits d'être et de devenir, leur créativité, en respectant leur statut d'enfant et leur droit à vivre leur enfance.



Filles/Garçons

En finir avec une discrimination emblématique et la tentation du retour à la séparation des sexes

1. Une réalité bien éloignée du principe d'égalité proclamé par notre République

Dans la réalisation professionnelle

Lycée professionnel Jean Perrin, à Longjumeau, avril 2009 : intervention sur la convention relative aux droits de l'enfant devant deux classes de BEP sanitaire et social : 60 élèves, 58 filles. Et dans la section voisine de maintenance industrielle ? La proportion est inversée. Personne ne semble s'en étonner et pourtant, sans véritablement d'action volontaire des acteurs de l'orientation, la discrimination invisible, intégrée par les jeunes eux-mêmes, est déjà à l'œuvre.

Dans l'exercice de l'autorité parentale

Dans les débats sur l'éducation familiale des enfants, la réhabilitation des figures différenciées du père représentant l'autorité et de la mère qui incarnerait seule l'attachement revient en force. Elle renvoie ainsi, dans de nombreuses décisions ou politiques les mères à leur statut socialement construit de femme au foyer ou encore à celui de mère en difficulté dans le cas des foyers monoparentaux, ou prive parfois les pères de l'exercice effectif de leur responsabilité parentale, notamment en cas de séparation.

Dans le droit au respect

Il n'est plus rare que les jeunes filles se fassent aborder dans l'espace public par des inconnus en quête décomplexée de relations sexuelles. Dans les banlieues, des adolescentes disent se voiler pour éviter de se faire importuner dans la rue. Et on entend même dire que celles qui sont victimes de « tournantes » l'ont bien cherché en quelque sorte... Quant à la Burqua, sa justification tiendrait à une « obligation » des femmes de ne pas « tenter » les hommes... ainsi réduits à l'état de bêtes incapables de dominer leur instinct de mâle ? Dans les piscines et même parfois dans l'école, la tentation de séparer les sexes revient en force au lieu d'éduquer au vivre ensemble dans le respect mutuel.

Mais où est l'égalité humaine des deux « sexes », où est l'égal accès à une juste place dans la société, où est l'égal importance des deux parents, qui conditionnera dans l'éducation l'égalité future des statuts des deux sexes, où est la coexistence des deux sexes dans le respect mutuel ? **Il faut en finir avec ces représentations sociales ou familiales différenciées, hiérarchisées, séparées, incompatibles avec l'avènement d'une société véritablement respectueuse de l'égalité des individus.**

2. L'absence de politique volontariste dans un univers clé : le collège

S'il est un lieu où l'État se doit de faire intégrer à tous les jeunes ce principe d'égalité et de respect entre les sexes, c'est bien au collège :

- Au moment de la préadolescence où ils vivent dans leur corps la différenciation des sexes
- Parce que c'est un principe fondamental de notre République et, au-delà, des droits de l'homme et de l'enfant, qui doit prévaloir sur toutes les cultures familiales ou régionales,
- Parce que c'est au collège que se préparent à la fois le vivre ensemble et la place – notamment professionnelle – de chacun dans la société.

On a longtemps cru que la seule mixité des établissements scolaires permettrait de réaliser l'égalité filles/garçons, hommes/femmes. On sait qu'il n'en est rien.

En dépit de nombreuses études sur les inégalités dans l'orientation – et sur les mécanismes insoupçonnés dans les comportements mêmes des enseignants ou les représentations dans les manuels scolaires – en dépit de la dénonciation de la montée du sexisme dans les cours de récréation, **les politiques scolaires ne se donnent pas les moyens d'une réelle coéducation visant à l'égalité des sexes.**

3. Des propositions pour avancer vers plus d'égalité et de respect mutuel dès le collège

- Développer, notamment dans le cadre du collège, la **coéducation par les pairs** et les projets collectifs (en imposant la mixité si besoin) même si cela n'exclut pas des temps de travail séparés dans certains cas.
- Prévoir au collège – et dès le primaire – **un enseignement du droit** et particulièrement des **droits de l'homme et droits de l'enfant**.
- Inclure également une approche sociologique, historique et juridique de **l'accès des femmes aux droits humains**.
- Faire travailler les élèves sur les représentations et l'utilisation du sexe dans les médias, les publicités etc. (éducation aux médias et formation à la communication).
- Poursuivre les études sur les représentations ou usages discriminants (ex. : étude de la HALDE sur les stéréotypes dans les manuels scolaires) et mener des campagnes de sensibilisation des personnels.
- Travailler avec les délégués de classe ou les médiateurs sur les incidents sexistes internes à l'établissement et le rappel du droit applicable ; **travailler sur les représentations réciproques filles/garçons** (techniques de théâtre forum par exemple).
- Travailler sur l'estime et la confiance en soi qui seule permet d'aller à la découverte de l'autre sexe, avec tout ce que cela peut représenter d'appréhension à l'âge du collège.
- Prévoir, au-delà de l'information actuelle sur la sexualité vue sous l'angle de la biologie ou par le biais des MST, une réelle éducation à la sexualité, aux rapports dans le couple, voire aux responsabilités conjointes des parents dans la procréation et l'éducation des enfants.
- Créer les occasions de débat et d'information à destination des parents sur tous ces sujets.
- **Former les personnels à la psychologie** (des ados, des phénomènes de groupe) et à « l'institution » de groupes.
- Prévoir une ouverture de l'école sur les entreprises pour en finir avec les représentations sexuées des métiers et développer aussi, dans l'administration ou les collectivités territoriales une meilleure parité, masculine celle-là, de certains métiers (petite enfance notamment).

Conclusion

L'autre sexe est bien le paradigme de l'alter ego, même et différent, égal à moi en dignité humaine et complémentaire en ce qu'il m'est nécessaire pour me réaliser pleinement.

La réalisation d'une égalité effective des droits des filles et des garçons, des hommes et des femmes, est donc un pas décisif dans celle des non discriminations entre les êtres humains.

En tout cas, il est plus que temps de s'atteler à ce chantier aujourd'hui en France.

Pour l'AFJK, SG
<http://korczak.fr> - contact@afjk.org



Quel projet de société pour l'Enfance et Famille ?

Notre pays ne se donne pas les moyens d'avoir un projet dynamique de société en faveur de l'enfance et de la famille.

En effet, l'État ne s'est jamais engagé de façon cohérente et pérenne dans une politique volontariste qui préparerait dans les meilleures conditions la future vie citoyenne de nos adultes en devenir.

Nos gouvernants se préoccupent ponctuellement de questions liées à l'enfant, l'adolescent ou la famille, bien souvent en fonction de l'actualité ou de certains événements conjoncturels. Il ne peut y avoir de réels projets de société pour l'enfance s'il n'y a pas une réelle politique en faveur de la famille.

- L'enfant doit être élevé prioritairement par sa famille et tous les moyens d'information, de prévention, d'aide et d'accompagnement doivent converger dans ce sens.
- La famille avec l'aide ou le relais de l'État doit permettre à l'enfant de bénéficier d'une scolarité adaptée à sa situation jusqu'à 16 ans et d'une poursuite de la scolarité ou d'une formation professionnelle jusqu'à sa majorité.
- La famille avec l'aide ou le relais de l'État et des collectivités locales doit garantir à chaque enfant sa sécurité et sa santé physique, psychique et morale jusqu'à sa majorité.

Aujourd'hui, ces trois priorités fondamentales pour l'avenir des enfants de notre pays ne sont pas pensées et respectées du côté des familles. De nombreux mineurs sont en danger et notre société n'a de cesse aujourd'hui que de les protéger de leur famille. Mais que faisons-nous pour les protéger d'une société qui ne les accueille pas ? Quels adultes pourront-ils devenir ?

Le projet et les propositions de l'ANPASE sont de faire « alliance » entre parents/familles/professionnels pour avancer ensemble et non les uns contre les autres

Aujourd'hui les groupes de travail et de réflexion sur une meilleure prise en charge, sur un accompagnement et/ou un soutien adapté à chaque situation ne se fait pas en concertation avec les personnes concernées. Nous, professionnels, nous proposons, nous soumettons, nous imposons ! Et nous considérons que notre place est prioritaire au détriment de celle des parents et de l'enfant qui sont pourtant les premiers à nous dire ce qui ne fonctionne pas ou plus, dans leur quotidien familial.

Notre proposition principale serait de pouvoir organiser des états généraux en présence des familles et des enfants et de construire avec eux. Un professionnel qui agit sans eux est un professionnel qui se dirige à l'opposé du soutien parental.

Association Nationale des Professionnels et Acteurs de l'Action Sociale
médico-sociale et sanitaire en faveur de l'Enfance et de la famille

PROTÉGER, c'est porter de l'intérêt à un autre, parmi des autres

Dans une société toujours plus sécuritaire, au seuil de tolérance de plus en plus bas, au sentiment d'insécurité bien réel, la primauté de l'éducatif est mise à mal.

La teneur répressive est prioritaire dans l'ensemble des dispositions législatives prises ces dernières années. Par exemple le couvre feu pour les moins de treize ans, le projet de loi sur la suspension du versement des allocations familiales pour les parents d'enfants récidivistes ou encore l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure dite LOPSSI 2.

Après avoir supprimé la police de proximité mise en place par la gauche, lui reprochant son approche «assistante sociale», cinq ans plus tard, le projet Unité Territoriale de Quartier (UTEQ) a été imaginé pour combler le vide laissé sur le terrain. À peine lancées, les UTEQ sont déjà gelées, Révision Générale des Politiques Publiques oblige. Le budget 2010 prévoit ainsi de supprimer plus de 2 000 postes dans les rangs de la police ce qui ne fera qu'accroître le fossé et l'incompréhension entre les jeunes et la police. Ce déficit, nous est tous préjudiciable.

La notion de protection de l'enfant, telle que définie dans la loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance a tendance à passer aux oubliettes des politiques publiques nationales actuelles...

L'enfant, l'adolescent n'est pas un sujet pouvant être isolé, déplacé, sans que soient pris en compte ses origines, son histoire, bien sûr, mais aussi son cadre de vie et son environnement social.

Si les dangers encourus par les enfants sont imputables à l'environnement familial, ils sont aussi la conséquence d'un ensemble de facteurs exogènes qui aujourd'hui sont quelque peu « jetés aux orties » et sont (délibérément ?) sous-évalués. La causalité économique et sociale des difficultés rencontrées par les enfants, les adolescents, les jeunes et leur famille, est appelée « excuse sociale »... C'est irrespectueux et citoyennement indigne !

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ÉDUCATIVE DE LA JEUNESSE

1. Halte au déficit éducatif !

Il est essentiel d'affirmer la primauté de l'éducation dans les politiques publiques en direction de la jeunesse en général et encore plus particulièrement s'agissant des enfants, des jeunes et des familles des quartiers dits « sensibles ».

L'isolement des quartiers, l'exclusion que vivent les jeunes habitants, les échecs d'intégration qu'un grand nombre d'entre eux subissent, les éloignent des dispositifs de droit commun prévus pour l'intégration sociale et professionnelle. Ils ont besoin d'adultes allant à leur rencontre, reconnaissant leur potentialité, gagnant leur confiance, en capacité de servir de modèle, pouvant les accompagner et les soutenir dans des démarches d'intégration trop souvent chaotiques.

Ce sont des professionnels éducatifs formés, immergés dans le milieu de vie des jeunes qui peuvent servir de "passeurs", créer du lien et servir d'interface entre cette marge où évoluent les jeunes et le milieu social, pour leur permettre de trouver une place dans la société.

2. Développer la démocratie participative des jeunes

La question de la « participation » des jeunes doit être au cœur de la politique de la Ville dans le cadre d'une politique nationale de la Jeunesse.

Il faut oser expérimenter toutes les formes possibles d'implication formelle et informelle des jeunes, en particulier ceux des cités, dans la vie citoyenne. Les écouter, leur donner la parole, autrement que par des formes institutionnalisées, type conseil municipal des jeunes ou constitution d'association.

3. Promouvoir une approche préventive et collective face aux difficultés croissantes auxquelles les enfants et familles concernés par protection de l'enfance

On ne peut pas demander à la Prévention spécialisée de réparer, de compenser ou de suppléer l'intervention de partenaires fragilisés ou sacrifiés. Les équipes de rue qui interviennent dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance, travaillent dans la durée, la confiance et œuvrent chaque jour à l'amélioration des conditions de vie en ouvrant des perspectives d'avenir pour des jeunes en rupture ou en voie de marginalisation.

Une approche préventive et collective doit conjuguer l'intervention des acteurs sociaux spécialisés avec celle de toutes les forces d'un territoire pour en faire un territoire de vie, de lien social dans le cadre d'un projet qui s'appuie sur l'ensemble des habitants et notamment sur le capital humain primordial que possèdent les personnes et les groupes auxquelles est destinée l'action de protection de l'enfance.

Il est temps de considérer le jeune et sa famille quand cela est possible, comme un véritable partenaire du contrat social, comme des acteurs du vivre ensemble et des membres responsables de la communauté de vie. En ce qui concerne la jeunesse de notre pays, nous devons tout faire pour leur garantir l'égalité des chances, rompre avec le fatalisme des orientations subies, les accompagner vers une autonomie financière et intellectuelle, sécuriser leur parcours et quand cela est nécessaire, répondre de manière rapide et efficace aux actes délictueux des mineurs, en améliorant la prise en charge pour éviter la récurrence. Il est temps de redonner sens aux actes et actions des adultes et de regagner en cohérence dans leurs discours vis-à-vis des jeunes.

Notre défi commun : Comment mieux vivre ensemble en société tout en permettant à chacun de trouver sa place et d'y jouer un rôle en fonction de ses envies et dans le respect des ses convictions.

À l'heure de la marchandisation généralisée, les biens premiers que sont la santé, la justice, la culture et l'école doivent être préservés de toute appropriation pour rester des biens communs au service de tous.

Bernard Heckel 13 mai 2010
Directeur du CNLAPS (Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée)
Membre du conseil d'administration de MP4
21, rue Lagille 75018 PARIS

Enfant en souffrance/Manque de services

Participation de la Foéven, Fédération des Aroéven

Dénonciation d'un aspect particulièrement problématique des enfants :

Nous constatons, dans le cadre de nos pratiques et de nos actions au quotidien, un développement des phénomènes d'exclusion des enfants. Ces exclusions sont l'aboutissement d'une accumulation de nombreux phénomènes. Les expressions les plus fortes sont : les exclusions scolaires (comme le décrochage ou les exclusions prononcées par les établissements comme souvent le dernier recours à une situation extrêmement complexe) et le non-départ en vacances qui touche encore trop d'enfants. En effet, les professionnels de la communauté éducative sont en demande et en attente d'action de notre part en faveur de la lutte contre ces exclusions.

Une brève analyse du problème évoqué :

Nous pensons que les exclusions des jeunes ont des origines multiples. Nous les analysons à partir d'un regard sur les problématiques de socialisation, d'implication institutionnelle et socio-économique.

- Les problématiques de socialisation relèvent des liens et des relations construites avec les autres. Nous relevons, de fait, un déficit de solidarité entre les jeunes et la disparition des valeurs collectives.
- L'implication institutionnelle s'exprime par une défiance mutuelle entre l'enfant et les institutions. Dernièrement, les multiples discours sur la violence ont alimenté une stigmatisation de la jeunesse. D'un autre côté, les enfants éprouvent des réticences à s'investir dans ces institutions et à en repérer la bienveillance.
- Les problématiques socio-économiques ont des conséquences directes sur l'exclusion des enfants, donc sur leur avenir qu'il soit moral, physique, intellectuel et donc professionnel.

Les propositions urgentes à mettre en œuvre :

Dans le cadre de nos recherches en pédagogie, nous émettons l'hypothèse que **l'implication** des jeunes dans la vie collective, qu'elle émane de l'établissement scolaire ou de la société favorise la prévention des violences de ces mêmes adolescents. En effet, les **cadres institutionnels** tels que : la délégation, l'investissement dans les projets permettant aux jeunes d'agir sur leur environnement, leur vie quotidienne, leur ouvre des voies d'expression et d'action et réoriente leur désir d'agir **vers des pratiques constructives et non destructives**.

La Foéven, Fédération des Aroéven, œuvre en faveur de la formation des professionnels de la communauté éducative. Notre mouvement d'éducation populaire et nouvelle s'implique dans cette voie afin d'apporter nos propositions de formation pour pallier aux difficultés rencontrées par les acteurs. **L'animation, les pratiques coopératives et institutionnelles** sont des orientations pédagogiques qui peuvent être des voies de réponses pour ces professionnels en questionnement vis-à-vis de l'autorité pour agir sereinement envers les enfants.

Dans une société marquée par de profondes inégalités et la banalisation des phénomènes d'exclusion, nos centres de vacances sont un moyen pour tous d'accéder aux vacances et aux loisirs. L'idée de laïcité implique que nous accueillons les enfants ou les jeunes dans toute leur diversité dans l'objectif d'opérationnaliser le « vivre ensemble ». Les vacances collectives sont pour les enfants et les adolescents une réelle aventure. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. Les centres de vacances privilégient tout ce que la notion de départ implique au niveau du dépaysement, de rencontre avec un environnement nouveau, et d'apprentissages de la vie en collectivité hors de son environnement habituel. L'éloignement, tout en favorisant une restructuration de la personne, permet de multiples expérimentations. Dans ce cadre-là, les vacances des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale et culturelle.

Dans le cadre de nos actions, nos propositions sont :

- De favoriser le départ en vacances des enfants en développant une véritable politique d'accompagnement des familles et des organisations œuvrant dans cette voie.
- D'accompagner les actions de prévention aux phénomènes d'exclusions : l'accompagnement des professionnels de la communauté éducative, les ateliers relais, les projets collectifs, les formations des jeunes...

Fédération des Œuvres Éducatives
et des Vacances de l'Éducation Nationale

Doléance

Invité le 16 février 2010, au ministère de la Famille, pour le lancement des « États généraux de l’Enfance », consacré plus particulièrement à l’enfance fragilisée, le Groupe de Recherche et d’Action pour l’enfance et l’adolescence (GRAPE) a répondu présent.

Si l’initiative pouvait paraître nouvelle et ouverte, la démarche très encadrée qui y préside avec des objectifs nettement opérationnels dont l’orientation énoncée ou non dite est très marquée, directement ou indirectement, en terme de sécurité, de contrôle, voire de maillage resserré des populations à risque comme des acteurs du terrain, ne laisse pas beaucoup de place à l’ensemble des questions posées par l’enfance dite fragilisée et aux réponses diversifiées, complexes et originales à développer.

En effet, le discours de la Secrétaire d’État, Madame Nadine MORANO, la méthode de travail par ateliers thématiques délimités à cinq avec un président, rapporteur désigné, ce dans un temps imparti très court, avec pour conclusion la clôture par le Président de la République, lequel décidera alors des actions gouvernementales à mettre en place, ne vont pas dans le sens de véritables États généraux de l’Enfance, mais d’états trop particuliers de l’enfance, forcément aussi partiels que partiels.

De plus, les mesures déjà mises en place depuis quelques années ou annoncées par les politiques gouvernementales et locales participent assez souvent d’une réduction de la question de l’enfance, comme de l’adolescence, à ses symptômes ou problèmes, à son objet.

Trop souvent la question autour de l’enfant, de l’adolescent, comme de la famille, en tant que « sujet dans ses liens » est plus ou moins abrasée, avec des réponses qui privilégient la dimension sécuritaire, normative, gestionnaire, procédurale, et même le glissement vers la chalandisation, au détriment d’une approche prenant en compte la personne dans sa globalité, avec sa subjectivité et son potentiel, son histoire comme son devenir.

Aussi, le GRAPE Formation-Enfance, en tant qu’association nationale ne peut s’y retrouver pleinement et délaissier sa volonté de développer une réflexion permanente où recherche et action pour l’enfance et l’adolescence essayent d’articuler la question des besoins, du « bien de l’enfant », de sa construction subjective comme de celle de citoyen, de la famille, de la mission des services sociaux, éducatifs et soignants dans une société qui évolue avec ses contradictions.

Si en 1978 le GRAPE a participé directement à l’organisation des premiers « États généraux de la petite enfance » à Paris, c’était dans une démarche large et novatrice où l’enfant pouvait être reconnu comme personne sujet, dans un rapport de sens, produit d’une histoire individuelle et sociale, qui ne privilégie pas ce qui cadre le présent, mais se préoccupe, au premier chef, de l’avenir des générations qui nous suivent.

Le GRAPE, ne pouvant mener seul sa démarche de recherche et d’action, s’inscrit dans un travail de réflexion avec des collectifs ouverts dans un respect d’une éthique du sujet où la parole garde toute sa fonction d’interpellation et de questionnement. Aussi, le GRAPE s’engage dans une initiative partenariale en parallèle aux États Généraux de l’Enfance à travers le Forum des États GénérEux pour l’Enfance et ses actions d’alerte et de manifeste.

Jean PAOLI, Président du GRAPE



L'ENFANCE BUISSONNIÈRE

La place de l'enfant

Le jeune groupe « L'enfance buissonnière » s'attache depuis maintenant presque 4 ans à ranimer des questionnements qui faisaient débat dans notre société il y a à peine 40 ans. Nous avons pour ambition de continuer ce travail de problématisation de la notion même d'enfance, dans la lignée de penseurs tels que l'écrivaine Christiane Rochefort, le philosophe René Scherer, la sociologue Christine Delphy ou encore le pédagogue américain John Holt, et ce sous plusieurs angles d'approche : social, philosophique, ethnologique..., dans plusieurs champs concernant les enfants : l'éducation, la famille, la justice...

Nos activités sont pour l'instant principalement tournées vers la construction d'une réflexion commune, propre à soutenir des actions politiques de transformation sociale. Nous produisons et diffusons des écrits, et des émissions radios faites avec les enfants. Nous organisons aussi des rencontres collectives ouvertes à tous, adultes et enfants, lors desquelles nous inventons et expérimentons des prolongements concrets à nos questionnements.

Le point sur lequel nous voudrions attirer votre attention par ce texte est un phénomène révélateur de la place que l'on octroie aux enfants actuellement dans nos sociétés. Il s'agit de la restriction de plus en plus forte des espaces et des temps pendant lesquels les enfants et les adolescents ont la possibilité de se retrouver seuls, entre eux, sans adultes et sans projet adulte sur le dos.

Ces temps de rassemblement sont considérés de façon de plus en plus négative. Ils sont vus au mieux comme des temps d'oisiveté, improdutive donc inutile, au pire des temps où se fomentent les actes délinquants. Les espaces dans lesquels les enfants et les adolescents se retrouvent voient leurs accès de plus en plus restreints. Nous ne voulons pas parler ici d'un déficit, certes réel, de structures adaptées à l'accueil et aux activités des jeunes, comme les MJC, mais de l'intolérance à leur présence au sein même de l'espace public, de façon non organisée par les adultes : hall d'immeubles, rues, parcs, etc.

Il y a selon nous une double peur qui se joue dans cette restriction : la peur des enfants et la peur pour les enfants.

La peur des enfants, plus communément des adolescents et pré-adolescents, n'est malheureusement pas nouvelle. Les « bandes de jeunes » sont depuis longtemps un objet de crainte pour les adultes. Ce qui est un fait nouveau, c'est qu'on les stigmatise à ce point. D'un mal vu comme nécessaire et inévitable (« il faut bien que jeunesse se passe »), elles sont devenues un mal à combattre voire à éradiquer, loi à l'appui, comme par exemple la création du délit d'occupation de hall d'immeuble en 2003.

La peur pour les enfants elle non plus n'est pas nouvelle, mais elle nous semble aujourd'hui bien plus importante – à la mesure de l'augmentation de la peur générale dans nos sociétés. Il y a une volonté de plus en plus forte et de moins en moins questionnée de quadriller tous les espaces-temps habités par les enfants, de façon à ce qu'ils ne soient jamais confrontés à de l'inconnu, à de l'imprévu qui n'ait été prévu par les adultes en charge de leur vie : parents, éducateurs, animateurs... Tout manquement à ce quadrillage est vu comme une négligence de la part des adultes responsables des enfants.

Ces deux peurs se rejoignent, quand il s'agit par exemple d'occuper à tout prix les jeunes qui passent du temps dans la rue. La peur de ce qu'ils pourraient faire, de la simple bêtise à la pire délinquance, se mêle à la peur de ce qui pourrait leur arriver ou de ce qu'on imagine qui leur arrive déjà : perte de ce temps pendant lequel ils ne font rien qui nous apparaisse intéressant et où s'échangent des valeurs qui nous échappent ou que nous jugeons négativement. N'importe quelle activité encadrée par les adultes sera vue comme plus positive que ce temps passé entre eux, ce temps de tous les dangers. N'importe quel lieu prévu pour eux sera vu comme plus positif qu'un lieu non désigné à leur usage.

Dans une mise en problématique de l'enfance où les questions remplacent les certitudes, quel que soit leur bord, le fait que les enfants n'aient plus accès à des espaces et des temps en dehors des adultes nous semble très préoccupant. Considérer que ces espaces-temps sans adultes sont à bannir, cela revient à penser que l'on a forcément raison dans nos façons de nous conduire envers eux, dans les projets que nous avons pour eux, cela revient à penser que nous seuls savons ce qu'il faut pour leur vie. Laisser aux enfants la possibilité de mener eux-mêmes leurs activités, leurs paroles, leurs mouvements, ne serait-ce qu'en pointillé, c'est au moins reconnaître leur entière présence au monde et le droit absolu qu'ils ont à y vivre sans médiation imposée.

Nous pensons que ces espaces-temps sont le pendant nécessaire à notre position toute puissante d'adultes ; ils sont une condition fondamentale à une émancipation toujours en devenir des enfants.

Le cœur de la problématique posée ici est la peur ; la réponse toute faite à cette peur, c'est la protection. Protection des jeunes face aux dangers de la société, protection de la société face au danger des jeunes. C'est cela qu'il nous paraît urgent de questionner, individuellement et collectivement. Car aucune évolution profonde ne pourra se faire tant que ces peurs seront à l'origine des mesures prises pour les jeunes.

Les enfants actuellement ne sont responsables de leur vie que pénalement : ils peuvent être mis en prison avant même d'avoir le droit de faire l'amour... Relancer le débat sur la place sociale des enfants et élargir leurs possibilités réelles nous semble la bonne voie à prendre pour combattre cette peur, et pour dépasser les politiques frileuses de protection que les enfants s'arrangeront toujours pour déborder – nous l'espérons.

Groupe L'Enfance Buissonnière
<https://tomate.poivron.org>
enfance-buissonniere@poivron.org



Pour une politique qui considère la jeunesse comme une richesse

En finir avec la stigmatisation de la jeunesse.

En novembre 2005, des émeutes ont éclaté dans différentes villes de banlieue. Elles ont donné lieu à diverses interprétations, certains observateurs attribuant à ces émeutes un caractère politique, d’autres n’y voyant que rage destructrice, voire pure et simple forme de délinquance dite « urbaine ». S’il a été difficile de trancher entre l’une ou l’autre de ces explications, une chose est sûre : ces incidents furent l’occasion pour certains de mettre en avant la « dangerosité » de certains jeunes, en particulier ceux de banlieue. Ainsi, les émeutiers ont été, dès les premiers jours, qualifiés de « racaille » par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l’Intérieur, celui-ci affirmant par ailleurs que 80 % des jeunes déférés au parquet étaient « bien connus des services de police ». Cette affirmation se révélera vite fausse. Son discours rejoignait d’autres déclarations, dont l’objectif principal est toujours de démontrer que les jeunes délinquants d’aujourd’hui sont à la fois plus dangereux (parce que plus grands) et plus nombreux que ceux d’hier. Différents travaux (en particulier ceux de Laurent Mucchielli) montrent pourtant que les chiffres de la délinquance juvénile recouvrent des réalités un peu plus complexes que bien des déclarations racoleuses et à l’emporte pièce ne le laissent entendre. Cela n’empêche pas non plus la police d’interpeller des enfants de plus en plus jeunes ou de mener dans les établissements scolaires de véritables opérations commandos. Dans la foulée, des lois de plus en plus répressives sont votées, de nouvelles sanctions sont proposées, contre le port de la cagoule, contre les rassemblements dans les halls d’immeubles, et on habitue la population à entendre parler de couvre-feu, terme qui appartient à la sémantique guerrière... pour des mineurs de moins de 13 ans !

C’est aussi au nom de cette dangerosité qu’il conviendrait désormais de dépister de manière de plus en plus précoce les signes annonciateurs de délinquance. Ainsi, la loi de prévention de la délinquance, votée en mars 2007, s’appuie sur le rapport Bénisti, ce dernier comportant une courbe désormais célèbre, laquelle est censée démontrer comment à partir de 1 an, un enfant qui a tel ou tel comportement, ne peut que « s’enfoncer inexorablement dans la délinquance » ? Rien d’étonnant donc si circulent dans certaines écoles maternelles des questionnaires d’évaluation du comportement demandant aux enseignants de signaler au médecin scolaire un enfant qui « suce son pouce ou se sépare difficilement d’un objet familier ».

Quant aux difficultés réelles qui se manifestent dans certains établissements, ils donnent avant tout lieu à des discours musclés qui remettent peu en cause les conditions d’apprentissage : manque de soutien réel des élèves en difficulté, suppression de la carte scolaire et aggravation de la ghettoïsation de certains établissements, violence de l’institution qui exclut parfois facilement, diminution drastique des personnels d’enseignement et d’encadrement... tout cela est occulté au profit d’un discours où il n’est question que de « voyous », de portails électroniques, de chiens renifleurs, de renforcement de la présence policière dans les établissements...

Ces constats sont complètement conformes aux observations finales du Comité des droits de l’enfant de l’Onu qui en juin 2009 recommandait à « l’Etat partie de prendre des mesures pour remédier à l’intolérance et à la stigmatisation dont sont victimes les enfants, en particulier les adolescents, au sein de la société, notamment dans les médias et à l’école, et pour amener la police à adopter une attitude positive et constructive à l’égard des enfants et des adolescents ».

La stratégie de la peur et de la fragmentation sociale.

Tout ce discours présente la jeunesse, et notamment celle des « quartiers populaires », comme un tout uniforme, ce qui est une véritable construction sociale et politique au regard de la diversité des situations et des parcours des populations en question. Il fait de la jeunesse une « classe dangereuse » en donnant une vision exclusivement négative de celle-ci. On évoque rarement les nombreuses actions de solidarité menées par des jeunes, leur engagement dans des activités culturelles ou sportives, la façon dont certains d'entre eux s'impliquent dans la vie de la cité. On « oublie » aussi que beaucoup de jeunes doivent quotidiennement faire face à des discriminations qui rendent dérisoire le discours sur « l'égalité des chances », tout comme ils doivent faire face à grandes difficultés matérielles. Dans notre pays, quelque 3 millions d'enfants vivent aujourd'hui dans des familles en dessous du seuil de pauvreté. Pour tous ces jeunes, l'accès à un logement salubre, aux soins, aux loisirs, à une alimentation décente est problématique.

Cette vision de la jeunesse, qui nourrit une fracture inter-générationnelle, s'inscrit aussi dans une stratégie qui consiste à désigner des « boucs-émissaires », des catégories d'individus considérés comme « irrécupérables », comme définitivement dangereux, et donc logiquement voués à la relégation sous toutes ses formes. Certains de ces « boucs-émissaires » (les mendiants, les prostitués et plus récemment les malades atteints de troubles mentaux) font l'objet de mesures tendant à les faire disparaître du paysage ou à les mettre indéfiniment à l'écart. D'autres, comme les Roms ou les « sans-papiers », sont maintenus dans la précarité ou l'arbitraire. Beaucoup de jeunes enfin, et notamment les jeunes d'origine étrangère, sont assignés à résidence, à surveillance constante, à des contrôles d'identité si angoissants qu'il arrive que certains jeunes meurent en voulant les éviter (ce fut le cas à Clichy-sous-Bois).

La jeunesse : une richesse et non une menace.

Plus que jamais, alors qu'elle vient de lancer sa campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », la démarche de la LDH s'inscrit dans un triple refus qui concerne l'ensemble de la population mais qui revêt des exigences particulières en ce qui concerne les jeunes.

Refus de la logique sécuritaire d'abord : il faut en finir avec cette surenchère législative permanente, cette remise en cause incessante de l'ordonnance de 1945 et de sa philosophie. Logique qui transforme toute une partie de la jeunesse en objet de surveillance et de suspicion, avec notamment la mise en place de fichiers incluant des mineurs de plus en plus jeunes (exemple d'Edvige).

Refus de la logique xénophobe ensuite : face aux discours de division, aux pratiques discriminatoires, il faut reprendre l'offensive pour l'égalité et la solidarité. Les jeunes, mais aussi leurs familles, ne doivent plus être l'objet de discriminations à cause de leurs origines étrangères, réelles ou prétendues, qu'il s'agisse de l'obtention de stages ou de licences de football. Le droit de vivre en famille doit être reconnu à tous.

Refus de la logique de régression sociale enfin : ce qui suppose de garantir à la jeunesse des perspectives d'insertion dans l'emploi qui ne se caractérisent pas d'abord par une succession de stages ou de petits boulots. Il faut aussi garantir l'effectivité de certains droits sociaux aujourd'hui régulièrement bafoués : droit à la santé, à une éducation qui porte une véritable ambition pour tous et lutte contre les inégalités en matière de logement, de loisirs, de transport... Cette exigence repose bien entendu l'existence de services publics pérennes et accessibles à tous.

En 1945, ceux qui ont élaboré l'ordonnance de 1945 affirmaient : « La France n'est pas assez riche de ses enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ».

Soixante plus tard, cette conception de la jeunesse comme une richesse devrait être le fil conducteur de toutes les politiques en direction de la jeunesse. Nous en sommes très loin.

Ligue des Droits de l'Homme
ldh@ldh-france.org
www.ldh-france.org



Petite enfance et Marché

Alors qu'il en avait la capacité juridique, le gouvernement français actuel n'a pas voulu exclure de façon claire et nette l'accueil de la petite enfance du champ de la directive « services » (ex Bolkestein) *relative aux services dans le marché intérieur* émanant de l'Union européenne. En conséquence, ce secteur reste inclus dans le champ du marché et ouvert à la libre concurrence, laquelle ne doit pas être faussée par des aides d'État interdites par le droit communautaire sauf si cette interdiction porte atteinte aux missions d'intérêt général qu'il incombe à chacun des États membres de définir, d'organiser et de financer à la condition expresse d'un mandatement clair et précis. En l'espèce, aux yeux du gouvernement, l'agrément PMI ne saurait constituer un mandatement au sens de l'article 2.2j de la directive services mais seulement une simple autorisation de fonctionnement. Toutefois, pour « rattraper » certains effets désastreux consécutifs à cette non-exclusion, le gouvernement français (cf. circulaire du 18/01/2010 du premier ministre **relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations**) préconise de recourir à des *conventions d'objectifs annuelles ou pluriannuelles* permettant un financement par des subventions à des associations qui sont à l'origine du projet (ou ayant répondu à des appels à projet), modalité qui ne contrevient pas à l'orthodoxie libérale et à la surveillance par la commission européenne et par la cour de justice de l'Union européenne en raison d'une *erreur manifeste* commise par un État membre dans sa façon de transposer et d'appliquer le droit communautaire.

Pour résumer de la façon la plus simple possible (!), les services en charge de la petite enfance (sauf ceux exercés en régie, c'est-à-dire ceux directement gérés par les collectivités publiques et échappant de ce fait aux règles communautaires) ne peuvent bénéficier de subventions que par un biais juridique national. Ils ne sont pas inclus dans les *services sociaux d'intérêt général (SSIG)*, eux-mêmes exclus de la directive services à titre seulement dérogatoire et ne pouvant être financés que s'ils sont mandatés dans le respect de règles communautaires rigides, complexes et peu sécurisantes, les considérant comme des *services d'intérêt économique général (SIEG)* même s'ils ne poursuivent pas de but lucratif et même si les bénéficiaires n'en paient pas directement les prestations.

À l'évidence, dans la logique libérale impulsée par l'OMC, via l'accord général sur le commerce des services (AGCS) et conformément aux fondements de l'union européenne, le secteur de la petite enfance doit rester un marché ouvert, à conquérir par des opérateurs marchands plus soucieux d'en tirer des profits financiers que d'agir dans l'intérêt général des familles et des enfants de moins de 6 ans. Au niveau national, la seule procédure d'autorisation imposée pour des raisons d'ordre public, de santé publique et de protection des consommateurs, est encore allégée quand il s'agit d'opérateurs ne réclamant aucun financement public, ce qui ne laisse pas d'inquiéter sur la qualité de l'accueil offert (effectifs d'enfants, taux d'encadrement, etc.) en regard de l'objectif essentiel de rentabilisation des investissements privés. Toute aussi grave est la possibilité, l'opportunité, de désengagement de certaines collectivités territoriales et nationales, sur les bases légales de subventions forcément aléatoires mais aussi sur celles de *délégation de service public*, modalité offrant un champ d'activité sans financement à tout opérateur, y compris poursuivant un but lucratif, à charge pour ce dernier de se rémunérer sur les bénéfices tirés de l'activité.

Dès lors, après les maisons de retraites et l'aide à domicile, la petite enfance va entrer dans la spirale régressive de la marchandisation du social, surdéterminée par une libéralisation mondialisée soutenue et encouragée par l'Union européenne et les États qui se réclament de cette modalité économique et de l'idéologie qu'elle secrète.

Par la mise en place de son groupe SSIG, le mouvement MP4- Champ social a réagi de façon précoce (novembre 2008) et originale, prenant part et parti à propos de la transposition de la directive service dans le droit interne français.

Inscrit dans la cohorte des organismes publics et associatifs demandant un texte juridique communautaire sécurisant les *services d'intérêt général (SIG)* et même les *Services sociaux d'intérêt général (SSIG)*, **le mouvement MP4-Champ social s'est toutefois démarqué et singularisé en réclamant l'exclusion des services sociaux du champ du marché.**

En effet, par origine, statut et mission, les services sociaux ne sont pas des services marchands. Les tâches d'intérêt général pour lesquelles ils sont mandatés relèvent des fonctions régaliennes, de solidarité nationale, universelles, gratuites, de qualité et facilement accessibles, devant impérativement être protégés de toute forme de marchandisation, sous peine de transformer les ayants droit en clients solvables sur un marché de services dont la concurrence serait la règle et le profit l'objectif principal.

Pour parvenir à cette exclusion, y compris pour les activités de la petite enfance, il est possible de prendre appui sur différentes dispositions du corpus communautaire, de certains arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, d'en effectuer une autre lecture que celle généralement faite jusqu'ici et de concrétiser les différentes possibilités conférées par le droit, notamment celles relevant du principe de subsidiarité (capacité de décider et d'agir par chacun des États membres). **En réalité, la difficulté n'est pas d'ordre juridique et la solution relève seulement d'une volonté politique.**

L'exclusion des services sociaux du marché passe par l'intégration de ceux-ci dans les services non économiques d'intérêt général (SNEIG). Destinée aux services exécutant des fonctions régaliennes et des missions de l'État, cette catégorie de services d'intérêt général n'est, jusqu'à présent et hélas, réservée qu'à une infime partie des services sociaux en raison d'une conception étriquée énoncée par la commission européenne et admise comme telle par la plupart des parties prenantes.

La réclamation de MP4 fondée sur une considération plus extensive de l'espace régalien tend précisément au (re)classement des SSIG – y compris des services de la petite enfance – dans les SNEIG. Encore minoritaire, elle est toutefois déjà soutenue et légitimée par près de 5 000 signataires de deux pétitions mises en ligne. Sa prise en considération par les instances nationales et communautaires aurait (aura) pour conséquences essentielles de mettre les services sociaux d'intérêt général hors de portée des marchands et hors de la compétence de l'Union européenne et de l'OMC. Sa traduction sous forme d'une doléance dans le cadre des états générEux pour l'enfance ne peut que lui conférer davantage de poids et de représentativité.

Le groupe SSIG MP4-Champ social
Joël Henry, Michel Chauvière, Christine Garcette, Julien Khayat
ssigeneral@gmail.com
<http://www.mp4-champsocial.org>
Mouvement pour une Parole Politique des Professionnels du Champ Social



La formation des éducateurs face aux complexités sociales

En tant que formateurs intervenant dans le cadre des formations d'éducateurs (éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés), nous observons qu'un certain nombre de situations d'accompagnement d'enfants que les éducateurs en formation rencontrent lors de leurs stages, se présentent aujourd'hui de façon globalement exacerbée. Plus vives sont les crises, plus violentes sont les expressions d'émotions et plus frustes leurs modalités d'expression, dans des contextes insoutenables et des paroxysmes difficilement concevables ! Il s'agit ici de démontrer que cette observation récurrente est « malmenante » pour les éducateurs en formation et maltraitante pour les enfants et jeunes accompagnés.

Dans les établissements qui accueillent des enfants en situation difficile, les positionnements des professionnels face à ces situations aiguës, devraient mobiliser dans le cadre de réunions d'analyse de la pratique, une réflexion qui prenne en compte plus que jamais, la complexité des situations, au travers d'une démarche épistémologique particulière. Celle-ci permet par la prise d'une distance particulière, la préservation des enfants accompagnés et des professionnels.

Mais les établissements n'ont pas tous les moyens d'une telle mise en œuvre (budgets-réunions, instances de régulation...). Il s'ensuit donc dans ce secteur spécialisé, une usure prématurée, et un turnover des professionnels qualifiés, amplifiés par la valse des professionnels peu qualifiés ou faisant fonction. Cette rotation d'encadrants pour des enfants déjà fragilisés au plan psychique ajoute à leur insécurité et contrevient à leur besoin de stabilité. Ils se réfugient donc souvent dans des comportements à risque agressifs, violents et insupportables.

Face à cela les réponses apportées par les professionnels peu ou pas formés, et saturés par les affects violents, sont parfois du registre du non-respect de l'enfant, voire de la maltraitance. Dans ces équipes éducatives à la dérive, on trouve parfois un éducateur stagiaire qui prend ces situations éducatives « à bras-le-corps » et porte le suivi des jeunes. Il se trouve parfois le rescapé d'une équipe auprès de ces enfants ou jeunes. Il n'est pas rare que le stagiaire soit le plus ancien d'une équipe, ou qu'il accueille de nouveaux éducateurs sur son lieu de travail...

Les formateurs sont en contact régulier avec des chefs de service éducatif ou des directeurs de structures appelés sites « qualifiants » où se déroulent les stages, notamment dans le cadre des visites de stage. Ils sont étonnés de constater l'*omerta* qui règne sur ces situations institutionnelles difficiles de la part des cadres : « Pas de problème, tout va bien. Très bon stage ! » Ces équipes de cadres se rendent – elles complices de ce système, à force de ne pas dire la réalité et de boucler les espaces de parole ?

Les stagiaires bénéficient lors de leurs regroupements en écoles, d'une instance qui a fonction de soupape et de ressourcement. Ils participent à des moments d'analyse de la pratique où se travaillent les enjeux liés aux situations rencontrées, dans un processus de déconstruction. Ce geste cognitif de réflexion participe d'ailleurs à l'élaboration de l'identité des professionnels ; il est donc précieux et concourt au juste positionnement de ces jeunes professionnels.

On observe cependant que les modifications qui accompagnent la réforme des diplômes d'éducateurs se manifestent notamment par des certifications qui donnent lieu à la préparation de divers écrits. La montée en pression chez les éducateurs en formation (et sans doute aussi chez les formateurs !) au moment de préparer les certifications et les travaux qui s'y rapportent, fait que certaines pages d'analyse des pratiques sont détournées au profit de la préparation aux examens...

Il apparaît donc au vu de ce texte qu'un certain nombre de situations institutionnelles se dégradent dans des lieux qui accueillent des enfants ou des jeunes. Bien des stagiaires pallient le manque de professionnels et prennent une place qui ne leur est tenable que par le soutien qu'ils reçoivent dans leur école. Mais le temps de soutien par l'analyse des pratiques est lui-même détourné, parfois du fait de la priorité accordée par les acteurs de la formation aux préparations à la certification.

En tant que formateurs, soyons vigilants à soutenir de notre place ce qui peut l'être dans l'approche de cette problématique qui fait système. En tout état de cause il nous revient, en partie aussi, de mettre des mots sur ce que nous observons et d'interroger les tenants et les aboutissants de l'activité de formation des éducateurs.

Le Groupe de formateurs de MP4, 5 mai 2010,
Mouvement pour une Parole Politique des Professionnels du Champ Social



Le SE-UNSA, pour une autre politique de l'enfance !

Pour le SE-UNSA, une autre politique de l'enfance, c'est d'abord une autre politique éducative qui garantisse à tous les enfants une scolarisation de qualité sur tous les territoires.

Notre École publique et laïque est à l'abandon. En témoignent, les dizaines de milliers de suppressions de postes d'adultes qui la frappent depuis 5 ans. C'est un mauvais coup pour le droit des enfants à être éduqué dans de bonnes conditions. Ces mêmes enfants, en tant qu'élèves, doivent avoir des professionnels formés de qualité. Là encore avec la réforme de la formation des enseignants, le gouvernement fait le choix de la dégradation de l'encadrement.

Pour le SE-UNSA, sur un plan sociétal, une autre politique de l'enfance doit garantir un choix libre des familles et plus particulièrement des femmes concernant l'accueil avant l'âge scolaire comme hors du temps scolaire.

Le SE-UNSA revendique une véritable politique publique de la petite enfance. La politique familiale doit permettre de conjuguer vie professionnelle et vie privée. Elle doit intégrer la mise en place et le développement de modes d'accueil diversifiés dont l'accès à tous doit être garanti, grâce notamment à l'intervention de la puissance publique. De ce point de vue, les jardins d'éveils sont une mauvaise réponse à une vraie insuffisance en termes de capacité d'accueil dans des structures collectives. En outre, la place de l'école maternelle pour la scolarisation des enfants de 2 ans doit être réaffirmée.

Le SE-UNSA exige que l'omniprésence de la sphère médiatique dans laquelle baignent les enfants soit prise en compte. Nous exigeons qu'émerge enfin une « écologie » des médias. L'Éducation aux médias dans le cadre de l'apprentissage de l'esprit critique doit enfin trouver une vraie place dans les objectifs assignés à la scolarité obligatoire et ce, dès l'école maternelle.

Internet est un espace d'échange, de création et de liberté qu'il faut préserver. Pour la première fois un média fait de ses utilisateurs non seulement des consommateurs mais aussi des producteurs et modérateurs de savoirs et d'informations. C'est pourquoi le SE-UNSA s'oppose aux dispositifs aveugles de surveillance et de répression comme le prévoit la loi HADOPI. Le SE-UNSA appelle à la mise en place d'un Service Public de l'Internet qui garantisse à tous les jeunes scolarisés l'accès au haut débit.

Internet et la technologie numérique nécessitent une grande vigilance pour que la protection des données personnelles et le respect de la vie privée soient garantis. À ce titre, le SE-UNSA exige que les pouvoirs et les moyens octroyés à la CNIL soient réellement à la hauteur des enjeux et lui permettent d'assumer convenablement ses missions en toute indépendance. La sécurité des fichiers qui sont confiés aux fonctionnaires impose que ces derniers soient formés et dotés des outils et des moyens nécessaires.

Enfin, pour le SE-UNSA, les enfants ont le droit d'être entendus et défendus. C'est pourquoi il exige le maintien d'un poste spécifique de Défenseur des enfants.

L'enseignement de la psychopathologie psychanalytique à l'Université de psychologie

Avant d'intervenir sur le terrain, tous les professionnels de la périnatalité et de l'enfance reçoivent une formation. Dans le cas particulier des psychologues cliniciens, très engagés sur ce terrain et ses transversales interdisciplinaires, un danger menace : la raréfaction de l'enseignement universitaire de la psychopathologie psychanalytique de l'enfant et de l'adulte. Il y a péril en la demeure car elle représente historiquement l'axe majeur initiatique de ce cursus et sa garantie éthique. Or, à mesure que diminuent les postes, les cours, l'influence des laboratoires et leurs travaux en ce domaine dans les UFR de psychologie, deux écueils conséquents émergent : l'impérialisme du paradigme neurocognitif et l'extension de l'approche intégrative. Leurs promoteurs s'approprient le qualificatif de « clinique » en le coupant de sa filiation épistémologique psychanalytique et de ses valeurs intersubjectives.

Les conséquences sur le quotidien de l'accompagnement, de l'éducation, du soin des enfants et des parents par les psychologues cliniciens sont cruciales. La révolution freudienne a montré qu'il n'y avait pas de différence de nature entre le « normal » et le « pathologique » chez le sujet mais bien une différence de degré. L'amputation progressive de cet héritage fondamental dans le cursus des psychologues cliniciens favorise le déploiement d'une culture de l'évaluation stigmatisante et de la prédiction iatrogène dès la périnatalité et la première enfance. Elle est indissociable du formatage politique actuel synonyme de dépistages précoces, de repérage des troubles de conduites, d'héritabilité génétique, de facteurs de risque, etc.

Cette éviction de la clinique de la subjectivité au profit de la standardisation scientiste passe par la mise à l'écart des enseignants-chercheurs se référant à la psychanalyse et de leurs travaux. La tentative de dévalorisation de leurs publications à travers un classement reposant sur l'*impact factor* constitue le bras armé de cette stratégie d'exclusion au nom d'une pseudo-scientificité.

Propositions

D'abord, l'acceptation des critères de validation et de classement des revues revendiqués par les enseignants-chercheurs de psychopathologie psychanalytique du SIUEERPP ;

Plus globalement, et aux antipodes d'une position seulement dénonciatrice, la mise en œuvre constructive des objectifs défendus en faveur de l'enseignement et de l'usage de cette psychopathologie psychanalytique par le SIUEERPP, Sauvons la Recherche et l'Interface Formation de la WAIMH Francophone¹.

La formation des psychologues cliniciens n'est pas un « détail » de la condition périnatale et infantile dans notre république. Elle en est un des maillons essentiels, prototypiques, et, à ce titre, elle mérite de trouver sa juste place dans les doléances de ces états générEux pour l'enfance.

Pr Sylvain Missonnier, WAIMH Francophone,
SIUEERPP Séminaire Inter-Universitaire Européende Recherche
en Psychopathologie et Psychanalyse (<http://siueerpp.org>)
et Sauvons la clinique

¹ Ce groupe de travail est centré sur toutes les formations en périnatalité hexagonales universitaires ou non.